



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et secrétaire-trésorière,

Que lors de la séance extraordinaire tenue à huis clos, le 16 décembre 2020, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le ***Règlement numéro 498-2020 pour déterminer les taux de taxes et les tarifs de l'exercice 2021 et pour en fixer les conditions de perceptions.***

Que ledit règlement numéro 498-2020 entrera en vigueur le 01 janvier 2021, conformément à la loi.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 498-2020 au bureau de la municipalité de Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 21^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020.

Vicki Turgeon
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité d'Ulverton

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Ulverton, certifie sous mon serment d'office avoir publié, le 18^e jour de décembre 2020, l'avis public relatif à l'adoption du *Règlement numéro 498-2020 déterminant les taux de taxes et les tarifs de l'exercice financier 2021 et pour fixer les conditions de perceptions.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de décembre 2020.

Sceau

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale, secrétaire-trésorière
